



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978,
vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

PIC Val d'Oise



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispensé de timbrage

Pompier - pyromane !

Luc Chatel a trouvé un poste à la hauteur de ses ambitions

Notre ministre découvre un nouveau métier : pompier. Le foyer potentiellement le plus dangereux ? Ces milliers d'emplois détruits par le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Spécialiste des contre-feux, il développe ces derniers temps d'habiles manœuvres pour éviter que les incendies ne se propagent. C'est ainsi qu'il demande le 27 mai « un traitement différencié pour le primaire » afin de veiller « à fermer le moins de classes possible » dans le budget 2012.

Mais notre ministre conserve toujours cette propension à souffler sur les braises... Mercredi 1^{er} juin, il tente une nouvelle fois d'abuser l'opinion en s'affichant comme le 1^{er} recruteur de France alors qu'il poursuit la mise en œuvre du plus important plan social qu'ait jamais connu notre pays : plus de 60 000 suppressions de postes dans l'éducation depuis 2007 ! La campagne publicitaire annonçant 17 000 recrutements est avant tout un plan de com' au frais des contribuables, destiné à tromper l'opinion et à masquer 16 000 nouvelles suppressions de postes.

Le bilan de cette politique est une dégradation considérable des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions d'exercice des enseignants. Avec l'absence de revalorisation de cette profession en terme de formation et de rémunération, ce sont également les conditions d'entrée dans ce métier qui sont fortement dégradées...

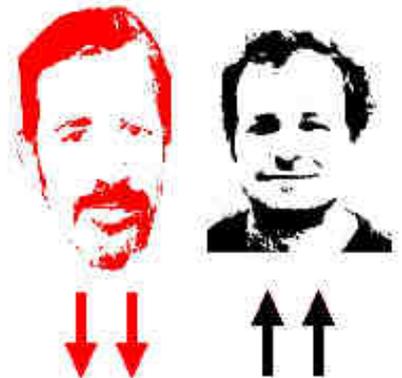
Dans ce contexte, il n'y a guère qu'un pyromane pour s'étonner qu'il y ait une grave crise des vocations pour un métier si exigeant et si fragilisé dans toutes ses dimensions. Le Ministre de l'EN, avec ses prédécesseurs en sont les instigateurs et en portent l'entière responsabilité. Ce n'est pas une pub qui amplifiera l'attractivité de ce métier et le ministre ne fera croire à personne même avec une campagne de communication à 1,35 millions d'euros, qu'il est le pompier voulant sauver le métier d'enseignant et le système éducatif.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental

Déposé le mardi 7 juin 2011

Du changement au SNUipp 95

Alexis Pomérat va assurer la responsabilité de secrétaire départemental du SNUipp-FSU Val d'Oise en remplacement de **Kamel Ould Bouali**.



Calendrier CAPD

16 juin :

. Réaffectations, affectations sur postes spécifiques, liste aptitude P.E., début du mouvement à TP

23 et 28 juin :

. suite du mouvement à Titre Provisoire

5 et 7 juillet :

. validation des dernières affectations à TP

Sommaire

Edito	p1
PES, suppressions	p2
CAPD	p3
ECLAIR	p4
Actus	p5
Carte scolaire	p6
Elections	p7
Se syndiquer	p8



Rentrée des stagiaires : le gâchis continue

L'organisation de la prochaine année scolaire des PE stagiaires ne tient aucun compte des difficultés pointées tout au long de l'année transitoire. Le SNUipp met en garde contre une nouvelle dégradation des conditions d'entrée dans le métier et pose deux exigences.

La circulaire organisant la prochaine année de stagiaire est publiée. Son contenu risque de dégrader encore une formation qu'il est pourtant urgent de remettre à plat. Exit les déclarations du chef de l'État reconnaissant la nécessité de « remettre sur le chantier les éléments de formation » ; qu'importent les remarques et les propositions de tous les acteurs de cette même formation ; foin des attentes exprimées par la grande majorité des stagiaires...

Le bricolage n'y suffira pas

Faute de directives claires, chaque Inspecteur d'Académie déclinerà à son gré et selon ses moyens, l'organisation de l'année. Autant dire que le tiers temps de formation, pourtant prévu par les textes ministériels, risque fort de passer à la trappe dans de nombreux départements. Depuis plusieurs mois, le SNUipp fait des propositions pour une formation initiale qui tienne compte de ces exigences. Dans l'immédiat, il demande solennellement au ministre qu'aucun stagiaire ne commence seul à la rentrée dans une classe et que tous bénéficient concrètement d'une pratique accompagnée durant le premier mois d'exercice.

Et dans le Val d'Oise ?

- Nombre de stagiaires en chute !

A la rentrée prochaine, le département n'accueillera que 124 PE stagiaires du fait de la baisse du nombre de postes offerts au concours (ils sont 238 cette année).

- 3 à 5 par circonscriptions

Ils devraient être répartis de la manière suivante : 5 par circonscription et 3 sur les circonscriptions ASH. Les réseaux de formation locale (RFL), regroupant 2 circonscriptions et mis en place en 2010, seront couplés afin de constituer des groupes de 20 stagiaires.

- 5 jours de regroupement pendant l'été

Conformément à la circulaire de rentrée, l'IA annonce l'organisation de 5 journées (1 jour en juillet et 4 jours fin août) avant la rentrée sur la base du volontariat. Objectif : prendre connaissance de son poste et s'approprier un « kit de survie »

- Une première semaine seul en classe !

Dès la rentrée, les collègues stagiaires seront affectés en responsabilité de classe sur un poste complet (entier ou regroupement de 2 mi-temps) qu'ils occuperont à l'année. A cet effet des postes leur sont réservés avant le mouvement à titre provisoire. Pour l'IA, il s'agit de placer ces stagiaires en situation d'être identifiés comme référents de la classe pour l'année.

Seuls, dès la première semaine de la rentrée, les PES auront à leur disposition le " kit de survie".

- Chez un MAT de la 2ème semaine jusqu'aux vacances d'automne

Dès la deuxième semaine, les PES iront, pendant 4 à 5 semaines, dans la classe d'un maître d'accueil temporaire (MAT) en observation puis en pratique accompagnée.

Ils prendront ensuite cette classe en responsabilité 15 jours avant les vacances d'automne et seront accompagnés et visités par un maître formateur. Le traitement accordé cette année aux MAT, notamment sur le plan indemnitaire, émet de sérieux doutes sur le potentiel de volontaires pour cette mission.

- Retour sur poste pour l'année

Au retour des vacances d'automne, les stagiaires réintégreront leurs postes respectifs attribués à la rentrée et devront assurer la responsabilité de la classe sur le reste de l'année.



De grandes dégradations !

Pour le SNUipp, ce nouveau déroulement interroge par divers aspects et présente de fortes dégradations. Si les stagiaires sont plus vite confrontés à la réalité des classes, qu'en est-il de la préparation de cette première rentrée ? Le ministère compte sans nul doute sur l'engagement et la bonne volonté des équipes enseignantes pour accueillir et accompagner ces stagiaires violemment projetés dans la réalité du métier. Les 5 jours de regroupement proposés en juillet et août soulèvent différents problèmes. Ils ne peuvent constituer dans les conditions prévues une préparation à la prise en main de la classe...

Entrée dans le métier :

bénévolat et volontariat à l'honneur !

Ces temps de regroupement sont présentés comme des invitations alors qu'ils vont être vécus comme obligatoires par ces stagiaires. De plus, ce principe de volontariat repose sur du bénévolat aussi bien pour les stagiaires que pour les formateurs. Le SNUipp dénonce fortement ces dérives.

Les différentes enquêtes réalisées par le SNUipp durant cette année ont confirmé que les stagiaires attendent une entrée progressive dans le métier alternant plus fréquemment stages et regroupements. Cette année, la majorité des collègues PES ont été affecté en tant que ZIL après les vacances de février, laissant ainsi place à de réelles situations de souffrance et de malaise constant.

Pour le SNUipp-FSU, l'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum de formation pré et post concours. La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de théorie.

Le SNUipp continue de dénoncer cette "réforme", de demander son retrait et l'ouverture de discussion pour une véritable formation professionnalisante.

La Pub qui masque les suppressions

Le Ministère a lancé mercredi 1er juin une campagne publicitaire annonçant 17 000 recrutements.

Une opération destinée à masquer près de 34 000 suppressions de postes. Le solde reste largement négatif, plus de 16 000 enseignants manqueront à l'appel à la rentrée.

1,3 millions d'euros c'est ce que va coûter à l'Etat la campagne de communication lancée hier mercredi 1er juin par le Ministère de l'E.N. pour annoncer le recrutement de 17 000 enseignants, personnels administratif et médical pour la rentrée 2011.

Cette opération publicitaire présentée par le directeur de cabinet de Luc Chatel la veille de son lancement, s'adresse aux étudiants de M1 (bac+4) qui souhaitent intégrer l'éducation nationale et qui peuvent s'inscrire aux concours jusqu'au 12 juillet. Sur les 17 000 postes, 3 000 postes d'enseignant sont proposés pour le primaire et 8 600 pour le second degré.

"Le ministère de l'Education nationale est le premier employeur de France et le premier recruteur de France", a fièrement indiqué le directeur de cabinet. Il omet de dire que le MEN est aussi un des plus gros supprimeurs de postes du pays puisqu'il en supprime près de 34 000 et que compte tenu des recrutements annoncés, ce sont plus de 16 000 enseignants qui manqueront à l'appel le jour de la rentrée dont près de 9 000 dans le primaire.

Cette campagne qui cherche à redorer le blason d'un ministère faucheur d'emplois apparaît comme une opération publicitaire destinée à masquer les suppressions massives. Dans le primaire les 3 000 recrutements annoncés font pâle figure à côté des 7 000 de 2009 et des 7 000 de 2010.

Temps partiels

Lors de la CAPD du 24 mai, le SNUipp est intervenu sur la dégradation progressive des droits sociaux des enseignants. Comme dans de nombreux autres départements, nous assistons dans le Val d'Oise à une remise en cause de dispositions permettant aux collègues d'exercer à temps partiel selon les quotités choisies. Cette dégradation est en lien direct avec les choix politiques actuels de réduction des postes et de modifications de la formation initiale et du recrutement. Ceux-ci ont des incidences importantes sur les droits sociaux des enseignants (temps partiel, mise en disponibilité...).

A la demande du SNUipp, la question des temps partiels a fait l'objet cette année d'échanges dans le cadre de commissions paritaires. Ce travail a permis de faire évoluer notablement la circulaire habituellement publiée par l'IA.

Nous avons fait part de plusieurs éléments de constat qui caractérisent la situation de notre département :

- Régime sec pour le 80% et le 75%

Après avoir été fortement réduite en 2009, la possibilité pour les enseignants d'exercer à 80% disparaît complètement depuis la rentrée 2010. Dans ce contexte, le refus d'accorder le 75% sur autorisation comme quotité de repli est d'autant plus injuste.

- **Baisse du nombre global de demandes** même si cette année on note une progression due notamment à la réintroduction des quotités de 80% dans la circulaire. La dégradation générale de la situation économique et sociale expose les familles des enseignantes et enseignants. Pour les demandes qui ne sont pas de droit, l'absence d'autorisation d'exercer à une quotité choisie (à 75 ou 80%) incitent les collègues à ne pas formuler de demande.

- Le Val d'Oise est en queue de peloton

Notre département compte 8,5% de personnels exerçant à temps partiel ce qui est en dessous de la moyenne de l'académie (10,9%) et de la moyenne nationale.

- La prévention n'est pas une priorité !

A l'heure où l'entrée dans le métier se fait de plus en plus tard et où les carrières s'allongent, où les conditions d'exercice de notre métier se complexifient, il est impératif d'aménager le déroulement de la carrière des enseignants. Plusieurs raisons peuvent conduire des collègues à demander un temps partiel : contraintes familiales, situation médico-sociale, projet de formation ou de reconversion... Ce choix (et souvent il ne s'agit pas d'un choix mais d'une contrainte) est une réponse à la nécessité de trouver un équilibre entre plusieurs contraintes.

La CAPD du 24 mai a examiné 601 demandes (526 en 2010 et 726 en 2009). Les décisions prises par l'Inspecteur d'Académie sont les suivantes :

- Les temps partiels **de droit** (50%, 62,5%, 75%, mi-temps annualisé) ont tous été accordés.

- Les demandes de mi-temps annualisé sont acceptées sous réserve de possibilité de couplage.

- Les mi-temps (50%) sur **autorisation** ont tous été acceptés.

- Les demandes de 80% ont toutes été refusées, néanmoins les quotités de repli ont été accordées lorsque ces demandes étaient de droit ou si elles relevaient d'une priorité médicale ou sociale.

En amont de cette CAPD, nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur les demandes de **temps partiel à 80% et à 75%**, mais la quotité de 80% n'est pas autorisée par l'IA pour « raison de service » car la dotation en emplois du Val d'Oise est encore plus défavorable que les années précédentes.

Le SNUipp a demandé que des dispositions soient prises pour répondre favorablement à toutes les demandes sur la base des quotités choisies et non sur celles de repli imposées.

Refuser d'autoriser ces collègues à exercer à temps partiel aujourd'hui c'est prendre des risques important en les exposant à des situations sources de grandes tensions. Nous dénonçons vigoureusement les choix et les orientations qui conduisent à réduire les droits des personnels. Les enseignant(e)s n'ont pas à faire les frais d'une politique de restriction budgétaire.

Mouvement à TD en chiffres

Cette année, 2563 collègues ont participé au mouvement à TD. On note une augmentation du nombre de participants qui s'explique par la participation, pour la première fois dans le Val d'Oise, des stagiaires au mouvement à TD.

1398 collègues ont obtenu un poste (soit 54,55% contre 44,22 en 2010), 500 sont maintenus sur leur poste (19,51%), 665 restent sans poste à l'issue de cette phase du mouvement (25,95 %).

L'augmentation du nombre de postes obtenus à TD doit être mise en relation avec l'accroissement important cette année du volume de postes de TRS.

Et dans les vœux ?

33,98 % obtiennent leur 1er vœu

12,23 % le second vœu

7,51 % le troisième vœu

13,38 obtiennent un poste compris entre leur 6ème et le 10ème vœux.

Vœu géographique : 168 collègues ont obtenu un poste par vœu géographique. Le SNUipp continue de dénoncer cette modalité d'affectation qui est peu satisfaisante. Il est important que cette modalité d'affectation soit au moins régulée pour ne pas contraindre des collègues à être affectés par exemple dans des écoles à fonctionnement particulier quand ils ne sont pas volontaires. Nous réaffirmons que l'affectation à TD doit s'effectuer sur des postes choisis par les collègues et non sur des postes imposés par l'application informatique.

TRS : près de 300 collègues ont obtenu un poste de TRS. Le SNUipp a rappelé l'importance de s'assurer que les affectations sur postes des TRS se fassent sur la base du barème et en toute transparence.

A l'issue de cette phase du mouvement, il ne reste plus aucun poste d'adjoint en maternelle ou en élémentaire vacant. 43 postes de direction restent vacants (25 postes en élémentaire, 18 en maternelle). Même si leur nombre est en légère baisse, trop de postes de directions sont encore vacants à ce stade du mouvement. Cela interroge sur le manque d'attractivité de ce type de poste lié, en partie, au manque de temps de décharge attribué, à la constante augmentation de la charge de travail et au manque de reconnaissance de cette fonction. La liste de ces postes, ainsi que celle des postes vacants dans l'ash a été affichée sur le site internet du SNUipp 95.



INEAT/EXEAT

Cette année, ce sont des résultats catastrophiques qui sont annoncés par l'IA. Seuls 6 demandes d'EXEAT et 3 sur liste complémentaire sont autorisées par l'IA au terme de ce premier examen.

Le SNUipp a vivement protesté contre cette nouvelle mesure qui prive une fois de plus les collègues d'un droit qui devrait leur être accordé. Pour les représentants de l'IA, c'est une mesure qui découle de la situation du département au regard de la dégradation du volume d'emplois accordé pour la rentrée 2011.

Nous avons rappelé que bon nombre de collègues faisaient une demande pour la 3ème voire la 4ème fois, et qu'ils devaient vivre loin de leur famille ou dans des conditions sociales très difficiles depuis plusieurs années.

De même, si la possibilité de quitter le Val d'Oise n'est pas accordée à ces collègues lors de ce mouvement complémentaire malgré des résultats aux permutations nationales catastrophiques cette année, il est fort à parier que les collègues ne seront tout de même pas dans le Val d'Oise à la rentrée car ceux-ci auront été contraints de recourir à une demande de mise en disponibilité.

Non aux ECLAIR, oui à une vraie éducation prioritaire

Treize syndicats viennent de lancer une pétition « Non aux ECLAIR, oui à une vraie éducation prioritaire ».

ZEP, RRS, RAR : même si les dispositifs mis en oeuvre dans les zones les plus défavorisées pouvaient sembler insuffisants et peu soutenus, et aboutissaient à des résultats trop faibles, tout le monde s'accorde à dire qu'ils représentaient un effort pour assurer à tous les jeunes des quartiers défavorisés « un petit plus » pour combattre les inégalités scolaires.

La politique du gouvernement a tout fait capoter en quelques années : la suppression de la carte scolaire a accru la ghettoïsation ; les difficultés sociales se sont accrues tant au niveau de l'em-

ploi que du logement ; la ségrégation ethnique s'est renforcée, en opposition aux discours sur l'intégration ; les incitations au départ des élèves les plus « méritants » ne peuvent améliorer les apprentissages de tous ; enfin, les suppressions de postes ont des conséquences dramatiques jusque dans l'éducation prioritaire avec la baisse de la scolarisation des 2 ans, la suppression des postes de RASED, l'augmentation des effectifs dans les classes.

Et pourtant le ministre sait que l'école française est une de celles qui parvient le moins à faire réussir les élèves des

milieux défavorisés. La baisse de la part de l'éducation dans le PNB ne peut représenter une solution surtout quand les principales zones de difficultés sont clairement identifiées et se recoupent avec les zones les plus touchées économiquement : grande région parisienne, nord, sud-est. Le pilotage par les injonctions, la déréglementation, les modifications incessantes des dispositifs ne représentent pas plus des solutions acceptables. C'est ce qu'ont voulu dire les organisations syndicales à l'initiative de la pétition qui a recueilli plus de 3 000 signatures en 3 jours !

Pétition à signer sur <http://www.clairementnon.org/>

Sans bilan, le Ministère a procédé dès le début de l'année 2011 à l'extension du label (E)CLAIR imposé d'autorité à 105 établissements à la rentrée 2010 à la suite des Etats Généraux de la Sécurité à l'école.

Erigeant le « climat scolaire » comme facteur principal d'échec ou de réussite scolaire des élèves, le programme ECLAIR représente à la fois un recentrage de l'éducation prioritaire sur un nombre limité d'établissements à partir de critères discutables et un dévoiement majeur du principe fondateur de « donner plus à ceux qui ont le moins ».

Instrumentalisant le « droit à l'expérimentation » ouvert par l'article 34 de la loi Fillon, il vise à transformer ces établissements désignés autoritairement en laboratoires de déréglementations tous azimuts qui risquent d'être ensuite généralisées à l'ensemble du système éducatif.

L'avis prépondérant des chefs d'établissement préparant un recrutement local sur profil des personnels (y compris les adjoints), des règles de mutation spécifiques (y compris pour les personnels de direction) et l'attribution d'une lettre de mission remettent en cause le statut des personnels, un des fondements du service public, pour lui substituer la notion de contrat. Loin de favoriser la stabilité des personnels, ces mesures en organisent la fuite ; faute de volontaires, les postes restés vacants risquent de n'être occupés que par des personnels précaires, et notamment des contractuels à qui une lettre de mission peut faire espérer la reconduction d'un contrat sur 5 ans.

Le dispositif, en particulier par la création de « préfets des études » à la fois responsables pédagogiques, éducatifs et membres de la direction, est marqué par une confusion inacceptable des missions des enseignants, CPE et COPsy. A cela s'ajoutent des inquiétudes sur le devenir des enseignants référents et des secrétaires des comités exécutifs intervenant dans les établissements et les écoles.

Il est urgent de redonner de l'espoir à tous les élèves en difficultés scolaires et sociales en luttant contre tout ce qui pourrait les assigner à un destin tracé d'avance et les stigmatiser. Il est urgent de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même niveau d'exigence pour tous les élèves (et pas seulement les plus « méritants ») et en soutenant ceux qui en ont besoin, dans le cadre de programmes nationaux renouvelés et d'horaires nationaux.

Les signataires demandent l'abandon du programme (E)CLAIR. Ils exigent une véritable relance de l'éducation prioritaire, avec des critères nationaux et transparents pour définir la liste des établissements et des écoles qui en relèvent, la volonté politique d'y améliorer à la fois les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels, au sein d'équipes pluriprofessionnelles complètes, et l'investissement des moyens nécessaires en termes d'emplois, de rémunération et de formation des personnels.

Le rapport 2010 de la médiatrice de l'EN

La médiatrice de l'éducation nationale, Monique Sassier a rendu son rapport annuel au ministre de l'éducation nationale. Elle critique la formation des enseignants, les systèmes de mutation et d'affectation et elle déplore que ses recommandations sur les questions de santé du précédent rapport n'aient pas été suivies d'effet.

Dans son rapport 2010, la médiatrice fait état d'une augmentation des réclamations reçues (+ 17%) émanant pour un tiers des personnels et pour deux tiers des usagers, élèves et parents. Son rapport pointe le problème des affectations des enseignants débutants avec dans le primaire des nominations sur des classes « difficiles » comme le CP par exemple. Le rapport relate les difficultés familiales de celles et ceux qui n'ont pas accès aux mutations et se trouvent coincés dans un département. Il note par ailleurs que le taux de satisfaction est en baisse importante et que la moyenne d'âge des enseignants est bien plus élevée au sud de la Loire.

Sur la formation initiale des enseignants, la médiatrice alerte sur l'effet de la réforme qui aboutirait à une spécialisation et une polarisation disciplinaires alors qu'elle trouverait souhaitable qu'on s'oriente vers une « plus grande polyvalence et une meilleure attention aux questions éducatives et pédagogiques ». Le devenir des recalés, la place du concours sont les autres points sur lesquels la médiatrice souhaite attirer l'attention, comme sur la situation des personnels contractuels.

La discipline dans le premier degré concerne 10% des réclamations des usagers. La médiatrice préconise de généraliser la mallette des parents au primaire, de mieux identifier les problèmes liés à la discipline, de travailler sur les droits et les devoirs des parents et des enseignants, sur le règlement de l'école, sur le tutorat dans les cas difficiles.

La fin des 4 jours ?

Le rapport du Comité de pilotage sur les rythmes scolaires devrait sortir courant juin. Des « fuites » listent les principales pistes : fin de la semaine de 4 jours, diminution de la journée scolaire, raccourcissement des congés d'été.

Ce ne sont pour l'instant que des hypothèses parues dans la presse. Le Comité de pilotage préconiserait de penser « globalement » le temps de l'enfant et d'étudier le temps scolaire par rapport à ce temps global. L'aménagement du temps de présence dans les établissements scolaires, en incluant l'aide personnalisée, l'accompagnement éducatif obligatoire et les activités péri-scolaires permettrait d'adoucir la frontière entre la classe et ces différents temps. Le Comité proposerait un aménagement des locaux scolaires afin de faciliter la présence des personnels et l'accueil des familles.

La journée de classe serait donc raccourcie à 5h dans le primaire et en 6ème et 5ème, ce qui imposera d'abandonner la semaine de 4 jours, « source de fatigue et d'échec ». La durée de la pause méridienne ne pourrait être inférieure à 1h30. Les 2 heures d'accompagnement personnalisé « incluant l'aide aux devoirs et sur le temps de service des enseignants » seront obligatoires jusqu'en 5ème.

Après la répartition hebdomadaire, c'est la répartition annuelle qui devrait être revue. Les congés de Toussaint seraient rallongés à 2 semaines pour mieux couper ce très long premier trimestre. Le comité préconiserait une légère réduction des congés de printemps compensée par le pont de l'Ascension. Que faire l'été ? Le Comité proposerait de réduire de deux semaines la période de congés (faisant ainsi passer le nombre de semaines travaillées de 36 à 38). Il proposerait d'étudier la question du zonage des congés d'été.

En attendant le rapport, le SNUipp rappelle que "l'avis des enseignants doit être pris en compte. Une nouvelle organisation des temps scolaires doit améliorer les conditions d'exercice du métier, ce qui concourt aussi à une meilleure réussite des élèves".

Les EVS attendent une réponse

Les organisations SNUipp-FSU, SE-Unsa, Sgen-Cfdt et CGT éduc'action réitèrent leur demande solennelle d'accorder la considération nécessaire à ces situations qui n'ont que trop duré.

Le 21 avril dernier, nos organisations syndicales (SNUipp-FSU, SE-Unsa, Sgen-Cfdt et CGT éduc'action) ont interpellé le 1er Ministre ainsi que les ministres de l'Education Nationale et du Travail sur la situation des nombreux emplois de vie scolaire dont les contrats ne seront plus renouvelés en juin prochain.

Leur situation est d'autant plus délicate que le Ministère de l'Education Nationale n'a pas rempli les obligations qui sont les siennes en matière de formation. En effet, les contrats uniques d'insertion dont ils bénéficient prévoient la mise en place de formations pour favoriser le maintien dans l'emploi.

A ce jour, alors que la date « couperet » du 30 juin se rapproche, seul le premier ministre a répondu à notre courrier pour nous indiquer que « les contraintes d'un emploi du temps très chargé ne permettront pas au Chef du Gouvernement de [nous] recevoir ».

Les ministres de l'Education Nationale et du Travail n'ont pas répondu à notre courrier. Nous considérons, à ce jour, qu'ils font peu de cas de la situation de ces personnels dont la précarité est le lot quotidien.

Nos organisations réitèrent leur demande solennelle d'accorder la considération nécessaire à ces situations qui n'ont que trop duré. Ces salariés doivent pouvoir bénéficier des reconductions de contrat permettant la mise en place de formations donnant accès à un véritable parcours d'insertion professionnelle.



Pour les salaires

Au moment même où Nicolas Sarkozy rendossait dans les Ardennes son costume de « candidat du pouvoir d'achat des français », Le ministre du budget a annoncé la reconduction du gel des salaires pour les fonctionnaires en 2012. La baisse du pouvoir d'achat des enseignants va donc encore s'accroître... Cette décision, qui vient s'ajouter au gel de 2011, a suscité une réprobation unanime de la part des organisations syndicales. Elle accentue encore une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 9% enregistrée depuis 2000. Une perte de pouvoir d'achat qui devrait d'autant se creuser, que les fonctionnaires voient également leur taux de cotisation retraite augmenter pour s'aligner progressivement sur celui du privé, passant de 7,85% à 10,55% d'ici à 2020.

Partout en France, les fonctionnaires ont défilé mardi 31 mai pour la revalorisation de leurs salaires à l'appel de l'intersyndicale Fonction Publique. Une délégation reçue à Bercy a essuyé une fin de non recevoir, perçue comme un casus belli par les syndicats qui doivent se revoir pour décider des suites de l'action. Le dossier n'est donc pas clos et le contentieux salarial reste sur la table.

**Faites signer la pétition en ligne
Oui à l'augmentation des salaires
dans la fonction publique
<http://site-syndicat.org/petition/>**

LPC : usine à cases

Le SNUipp dit Non à l'usine à cases et demande des changements

Reçu en audience au ministère, le SNUipp s'est fait le relais des enseignants des écoles « déroutés » dans un contexte « où la politique et les outils d'évaluation subissent des transformations contestées ». Il vient d'appeler les enseignants à ne pas renseigner ce Livret Personnel de Compétences et demande l'ouverture de discussions pour des outils utiles aux élèves et lisibles pour les familles.

« Le travail d'évaluation des élèves et d'information aux familles, on le fait déjà ! Trop, c'est trop ». De plus, alors que l'année prochaine, le LPC passera en version numérique, ce sont pour l'instant les directeurs, seuls titulaires d'une clé OTP qui pourraient être chargés de les remplir un à un. Inacceptable. Le LPC, « nouvel usine à cases » montre qu'il est urgent de revenir à des principes simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves.

Carte scolaire

Suite au CTPD du 5 avril et du CDEN du 2 mai, l'Inspecteur d'Académie a communiqué les décisions relatives à la répartition des emplois à la rentrée 2011 dans les écoles du Val d'Oise.

Pour rappel, en dehors du cortège des nombreuses fermetures annoncées, 81 écoles, dont les seuils étaient proches des seuils d'ouverture ou de fermeture, étaient respectivement étiquetées ASO « A surveiller pour ouverture » ou ASF « A Surveiller pour Fermeture ».

Ainsi 45 ASO étaient indiquées mais le SNUipp avait identifié et signalé plusieurs dizaines d'écoles avec des effectifs proches du seuil d'ouverture et qui n'ont pas été retenues dans la catégorie des écoles avec « effectifs à surveiller ».

Bilan des opérations, au vu des documents transmis par les services de l'IA, ce ne sont pas uniquement les 81 écoles qui sont réexaminées le 7 juin en CTPD, mais 121 intégrant ainsi près d'une trentaine d'écoles parmi celles signalées par le SNUipp.

Quelles suites ?

Le cadre budgétaire imposé par le ministère engendre une dégradation importante à la rentrée 2011. La baisse de la dotation en emplois de notre département malgré une augmentation prévisionnelle de 1409 élèves vient accentuer une situation déjà très tendue dans les écoles en terme de fonctionnement quotidien.

Le SNUipp a analysé et communiqué sur ces décisions et leurs conséquences. Nous avons organisé et développé à des niveaux divers (local, départemental, national) de multiples initiatives unitaires associant les parents, les enseignants et les élus. Depuis plusieurs mois, toute la communauté éducative bataille pour l'avenir de l'école primaire qui reste sous-investie.

Le 18 mai, un rassemblement à l'appel du SNUipp avait lieu devant le ministère et cette initiative a rencontré un écho important et a bénéficié d'une bonne couverture médiatique.

A cette occasion, avec 3 autres départements, le SNUipp Val d'Oise a été reçu au ministère. Une semaine après, en "demandant un traitement différencié pour le primaire" afin de veiller "à fermer le moins de classes possible" dans le budget 2012, le ministre de l'Education nationale vient de reconnaître le bien fondé de ces mobilisations pour l'école. Pour autant, ce traitement différencié ne sonne pas la fin des suppressions de postes dans l'éducation et ne remet aucunement en cause le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite.

Le SNUipp-FSU appelle à poursuivre et maintenir les mobilisations. Dès maintenant, avec la FSU, il s'adresse aux autres organisations et associations soucieuses de l'avenir de l'école afin de **construire dans l'unité la plus large des actions d'ampleur en septembre.**

Tous ensemble, mettons fin aux suppressions de postes. Pour la réussite des élèves, le budget 2012 ne doit pas être à l'image de celui des années précédentes.



Action en septembre

La FSU met en perspective une grève dans l'Education dès septembre.

Les conditions de scolarisation des élèves et d'enseignement sont aujourd'hui intenables et inégalitaires. Et la prochaine rentrée scolaire s'annonce encore plus difficile ! Face à cela, les mobilisations se multiplient. La FSU les soutient et appelle à les amplifier dès maintenant. Considérant qu'une toute autre politique éducative est indispensable, la FSU vient de décider de poursuivre et renforcer sa campagne d'opinion et d'action pour une autre logique budgétaire et d'autres réformes qui permettent une transformation du système éducatif pour la réussite de tous.

La FSU appelle à la réussite des diverses initiatives de ses syndicats et poursuit ses « 500 débats pour l'Ecole » avec les parents, les jeunes et les élus pour permettre une prise de conscience plus importante de l'ampleur des attaques contre le service public d'éducation et débattre de ses propositions pour l'Ecole.

Avec l'objectif d'obtenir un collectif budgétaire dès la prochaine rentrée permettant de revenir sur les suppressions de postes et une autre logique pour le prochain budget, le développement et une transformation démocratique du système éducatif autre que les réformes actuellement contestées, la FSU met en perspective le recours à la grève en septembre. En sus de la grève, la possibilité d'une manifestation nationale peut également être étudiée.

Attachée à la construction d'un mouvement unitaire pour l'Education et la réussite de tous les jeunes, la FSU invite dès à présent l'ensemble des fédérations de l'Education pour en débattre.

Communiqué de la FSU
Les Lilas, le 27 mai 2011



Élections des délégués et représentants du personnel du 13 au 20 octobre 2011

Il y aura quatre votes et le vote se fera par Internet

Délégués aux commissions administratives paritaires (CAP Départementale, CAP Nationale)



64% des enseignants au plan départemental et 47% des enseignants au plan national ont voté SNUipp-FSU en 2008.

En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- demandes de temps partiels, de disponibilités,
- demande de congés de formation, de stages de formation,
- démissions, discipline...

Les délégués du personnels du **SNUipp-FSU** par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Représentants aux comités techniques (CT Académique, CT Ministériel)



Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le **SNUipp-FSU** sera présent sur les listes de la **FSU** avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, ensemble on les défend !



ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

A partir du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :

- Vous êtes **titulaire** : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- Vous êtes **stagiaire** : CTA, CTM
- Vous êtes **non titulaire** (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).

BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

S
N
U
i
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
1
1
/
2
0
1
2

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature :

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale. Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.
 Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2011/2012

échélon	Cotisations		
	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

A JOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
 - PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75 •
 - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
 - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
 Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
 adresse
 Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
 N° de compte Clé
 Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

ORGANISME CREANCIER
 SNUipp Val d'Oise
 26 rue Francis Combe
 95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy

Adhérez dès maintenant au SNUipp
Pour l'année 2011 / 2012



F
S
U